

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

17 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

17 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L’AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 3 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, Mme DESBOIS, M. DEGOULET, M. FIMIEZ, Mme GUYON, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

Mme DEMAYA donne procuration à M. Franck BARRIER

M. CHAUFOUR donne procuration à M. FIMIEZ

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

3. Vote des Budgets Primitifs 2026 (Commune, Multiservices, Panneaux photovoltaïques)

Délibération DE03-03032026

Suite à la présentation faite en début de séance, au document envoyé avec les convocations le 17 février et les ajustements préconisés par Mme TARNAUD, Conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie de Sablé, Madame le Maire rappelle les montants des budgets primitifs pour vote :

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif s’équilibre à 1 199 847,48 € en fonctionnement et à 372 483,92 € en investissement.

Le Conseil municipal vote :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d’abstentions : 2

Le budget primitif principal 2026 est adopté à treize voix pour, zéro voix contre et deux abstentions.

BUDGET MULTISERVICES :

Le budget primitif s'équilibre à 21 800,00 € en fonctionnement et à 442 133,63 € en investissement.

Le Conseil municipal vote :

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Le budget primitif multiservices 2026 est adopté à quinze voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Le budget primitif s'équilibre à 7 508,90 € en exploitation et 1 116,51 € en investissement.

Le Conseil municipal vote :

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Le budget primitif panneaux photovoltaïques 2026 est adopté à quinze voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget principal commune, le budget multiservices et le budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2026 tel que résumé ci-dessus.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 5 mars 2026

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

